



Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)

Association loi de 1901 – Reconnue d'utilité publique, décret du 11 septembre 1978
Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250

Seconde communication du Général Patrice CAILLE *Relative au COVID 19*

Amis Parachutistes de l'UNP

Hier, lundi 16 mars 2020, le Président de la République s'est une nouvelle fois adressé au Pays. Il a souligné les dangers et l'extension de l'épidémie de Covid-19, et a renforcé les mesures de protection collectives et individuelles, mesures s'appliquant à tous. Il a même parlé de guerre, s'agissant de cette crise, justifiant les mesures prises. On aimerait d'ailleurs la même détermination pour contrer le péril plus grand de l'islamisme qui menace à long terme l'avenir de notre nation.

Mais aujourd'hui la priorité immédiate est bien de stopper l'épidémie de Covid-19.

Les mesures gouvernementales doivent donc être appliquées avec rigueur. L'UNP les décline de la façon suivante

1. Fonctionnement Général :

Maintien de l'interdiction de toute réunion UNP ou participation aux réunions extérieures, cérémonies, activités patriotiques, ludiques, sportives ou autres.

Maintien du contact entre les membres et responsables divers par téléphone et internet pour lutter contre l'isolement.

2. Siège National :

Le DAF met en place un fonctionnement allégé du siège dans le double objectif de protéger la santé de nos salariés et de maintenir tant bien que mal le fonctionnement de l'association. Les visites au siège sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Au regard des informations données par les services postaux, nous vous demandons de suspendre provisoirement et jusqu'à nouvel ordre tout envoi de chèque qu'il s'agisse de cotisations ou boutique, et ce afin qu'il n'y ait pas de litige à gérer par la suite en cas de perte.

Pour les relations avec le siège, utilisez internet mais de façon mesurée et pour répondre aux besoins urgents. La boutique n'est plus en mesure de fonctionner normalement pour le moment, nous vous demandons de différer vos commandes.

3. Sections :

La vie administrative et le fonctionnement doivent se poursuivre. Cette période de ralentissement pourra utilement être mise à profit pour réfléchir à une meilleure prise en compte des obligations administratives et financières, à une meilleure répartition et prise en œuvre des responsabilités, aux projets éventuels qu'il conviendra de développer dès la fin de la crise pour ressouder les sections. Les sections ont pendant toute cette période la responsabilité de maintenir les contacts, d'informer et éventuellement venir en aide aux

membres les plus isolés et les plus fragiles. Les DR trouvent là aussi l'occasion de développer leur rôle.

Les sections pourront aussi, au cas par cas en fonction des circonstances et du contexte qu'il conviendra de bien évaluer, se mettre à la disposition des unités d'active positionnées à proximité, voire les municipalités dans le cadre de la solidarité nationale. Mais chacun doit bien être conscient que la population de l'UNP est une population fragile et à risque (âge de nos membres) et qu'il n'est pas question de rajouter des difficultés aux autorités civiles et militaires au nom de la bonne volonté.

4. A titre individuel :

L'exemplarité du comportement dans l'application des mesures de protection doit à la fois préserver la vie de nos membres, renforcer l'image de l'UNP, entraîner nos compatriotes à davantage de rigueur et d'altruisme, notions que beaucoup ont oubliées dans l'euphorie de la longue période de paix et d'expansion économique que nous avons vécu ces dernières décennies.

C'est donc un nouveau combat, original et inattendu que nous devons tous mener. Conduisons-le avec la même détermination et les mêmes qualités que ceux plus spécifiques auxquels nous étions habitués !

Général (2S) Patrice CAILLE
Président de l'Union Nationale des Parachutistes